

Nelle série N°132

décembre 2013

FSU.93 infos

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis

Directeur de la publication Guy Trésallet - Prix du n° 2€ - CP-1016 S 07010 - ISSN 1247-1003



Un plan de
pour l'éducation

11 OCTOBRE 2013

POT DE DÉPART POUR GUY



Pour décrire l'activité de Guy Trésallet avant qu'il ne quitte ses fonctions de secrétaire général de la FSU 93, jetons un coup d'oeil sur le dessin que Berth lui a fait pour la carte d'invitation. Les invités sont venus témoigner ce 11 octobre dernier à la Bourse Départementale, du travail passé pour montrer combien la FSU 93 est dynamique, unitaire, revendicative et surtout indispensable dans un département comme le nôtre.



De Marie-Georges Buffet, députée de Seine Saint Denis en passant par Gérard Aschiéri, ancien Secrétaire général de la FSU, qui remplaçait Bernadette Groison souffrante, avec le concours d'Eric Sueur pour la FSU régionale et de François Cochain notre nouveau secrétaire Départemental, le parcours de Guy Trésallet a été retracé avec humour et sérieux, en évoquant toutes ses qualités. Et c'est bien entendu avec émotion qu'il a pris la parole pour remercier toutes celles et tous ceux qui l'ont accompagné durant ses mandats, sans oublier les autres organisations syndicales présentes, ainsi que tous ses prédécesseurs grâce auxquels nous avons un outil de lutte et d'espoir qu'il convient de renforcer toujours et encore.



Pas de fête sans pousser la chansonnette avec des potes musicos, pas de célébration sans trinquer toutes et tous ensemble, nous avons passé un moment chaleureux et convivial oh combien important pour la vie syndicale.

Étaient présents également Eliane Assassi, Sénatrice, Présidente du groupe CRC, Hervé Brahmi, ancien Président du Conseil général, Gilles Garnier Conseiller général pour les politiques, Raphaël Szjinfeld, José Tovar, Gérard Bligny et Yamina Djerfaf pour les «anciens» de la



FSU 93, les représentants régionaux et/ou départementaux de l'ensemble des fédérations et confédérations, des représentants d'associations et bien sûr de nombreux et nombreuses militant-es et ami-es

Parmi les excusés, Catherine Peyge, Maire de Bobigny, Marie Christine Vergiat, députée européenne, Claude Bartolone retenu par les travaux parlementaires s'est excusé par téléphone auprès de François Cochain ainsi que Stéphane Troussel pour le CG. Jean Louis Brison, le DASEN indisponible a fait parvenir un message écrit dans lequel il souligne le sérieux du travail et la rigueur des analyses de la FSU 93 et bien d'autres qui ont envoyé messages et coups de téléphone.

Petit historique d'un engagement d'une vingtaine d'années dans le 93 :

1991 : Raphael Szjinfeld (responsable UA à la FEN) propose à Guy d'intégrer le secrétariat national Unité Action et d'en être le responsable au SNETAA. La FEN 93 l'héberge et lui fournit des moyens techniques : publication régulière et envoi d'1 quatre pages UA/SNETAA dans tous les Lycées Professionnels. Ce sera aussi l'éclatement de la FEN et l'aventure de la création de la FSU.

1998 : Guy remplace Gérard Bligny comme trésorier de la FSU 93, puis de la Bourse départementale du travail. Pendant une brève période, Secrétaire académique du SNETAA, toujours avec l'aide de la FSU 93, c'est la création du SNUEP, nouveau syndicat des LP dans la FSU, le SNETAA décidant de quitter la FSU.

2004 : Guy démissionne de son poste de co-Secrétaire général (désaccords sur le positionnement du SNUEP quant à l'avenir de l'enseignement professionnel) et c'est cette même année qu'il remplace José Tovar ancien Secrétaire Général de la FSU 93.

La suite, de très nombreux syndiqués, parents, élus, la connaissent. Au cours de toutes ces années de luttes, de combats pour l'égalité et les droits de tous les enseignants, des élèves, des précaires et des sans papiers, Guy a su nouer les relations nécessaires à favoriser le plus possible l'unité syndicale.



Il est utile de le rappeler afin de poursuivre efficacement ce travail.

François Chelers



Le syndicalisme est confronté à l'immense déception des salariés, des chômeurs, des retraités, des familles, des jeunes. Beaucoup ont cru dans « le changement » après les années de mépris de la droite au pouvoir sur l'ensemble des questions portées par le mouvement social et notamment par les organisations syndicales. Toutes les familles sont confrontées au chômage qui empêche majoritairement les jeunes, mais pas seulement, d'accéder à l'emploi, au logement, aux soins. Des personnes à revenus modestes sont devenues imposables sur le revenu et, de ce fait perdent certaines aides. Jamais les inégalités ne se sont autant développées.

Le discours gouvernemental ne cesse de parler de la dette, des dépenses publiques qu'il ne faut pas augmenter. Les forces réactionnaires s'emparent de ces sujets pour mêler riches imposables et petits revenus devenant imposables dans un même mouvement de protestation contre l'impôt. Il y a même des sondages pour le dire. Mais enfin, est-ce qu'on envisage un pays sans hôpitaux, sans écoles, sans transports publics, et même sans police nationale ?

Tout doit-il être libéralisé et transféré au secteur marchand ?

La prétendue réforme des retraites, encore une après 1993, 2003, 2010, ne touche pas aux bornes d'âge (62 ans) mais crée les conditions pour que toutes et tous travaillent jusqu'à 66 ans... Des jeunes sans travail, des retraités aux pensions réduites. Voilà l'avenir qui nous est proposé. Et dans le même temps, reste l'idée que plus rien n'est jamais sûr et que les règles peuvent changer à tout moment. C'est l'insécurité sociale qui s'installe.

Du côté de l'École, la réforme dite des rythmes scolaires qui n'a rien à voir avec une réelle prise en compte des rythmes des enfants, sert de chiffon rouge empêchant de parler du reste : les budgets qui permettraient à l'Éducation Nationale d'une part, aux collectivités territoriales d'autre part de créer les conditions de la réussite de tous les enfants. Au contraire, cette réforme porte en elle tous les risques de la dissociation de ce qui relèvera du « socle commun » et de ce qui sera progressivement transféré aux collectivités.

Sur tous les sujets, le devoir du syndicalisme en la période est d'expliquer, de fournir les outils de compréhension de ce qui est en cours. Mais aussi de faire des propositions pour que les choses changent.

Pour que les choses changent, il faut mieux redistribuer les richesses afin de répondre aux besoins sociaux, pour développer les services publics. Il nous faut développer cette explication, la faire vivre.

Nous avons aussi à retrouver le chemin de l'unité syndicale qui permettra de donner du sens à la possibilité de réussir tous ensemble !

François Cochain



PREMIER DEGRÉ MOBILISÉ !

**Occuper la fonction de ministre de l'éducation rend-il sourd ?
C'est la question que se posent les enseignants,
mais aussi, les parents et les maires.**

Depuis des mois maintenant le SNUipp-FSU dénonce l'obstination du ministre à ne pas répondre aux attentes des différents acteurs de l'éducation.

Que demandent les enseignants ?

Une nette amélioration des conditions d'enseignement et de travail qui malgré les déclarations ministérielles restent inchangées depuis l'élection présidentielle. Le gouvernement crée des postes d'enseignants, et en cela c'est un changement, mais leur nombre insuffisant ne permet pas de rompre avec les mécanismes qui engendrent l'échec scolaire. L'investissement budgétaire pour l'éducation n'est pas à la hauteur des besoins. Le SNUipp-FSU revendique depuis longtemps : la diminution des effectifs par classe, la recréation des RASED, le plus de maîtres que de classes, la formation initiale et continue, la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Seules ces mesures concrètes permettront de rompre enfin la corrélation entre inégalités sociales et inégalités scolaires mais le budget pour la rentrée de 2014 (2355 postes pour le 1er degré) ne permettra que de scolariser les 30000 nouveaux élèves, sans permettre à aucune des mesures de la « priorité au primaire » de se mettre en place.

Les chantiers métiers ouverts par le ministre sont décevants, sur la plupart des sujets les propositions sont en dessous de nos revendications voire pour certaines, en opposition. Les enseignants ont participé à la concertation sur les programmes, sur l'éducation prioritaire pour porter leurs demandes, sans grand espoir tant les conditions de cette concertation n'étaient pas convaincantes. Cette opération ressemblait davantage à une opération de communication, qu'à une concertation sérieuse. C'est avec inquiétude qu'ils en attendent les conclusions notamment sur l'éducation prioritaire. Au vu du budget, leurs revendications ont peu de chances d'être celles retenues par le ministère car trop coûteuses pour être « considérées comme pertinentes ».

C'est pourquoi la plate-forme d'appel du SNUipp-FSU à la grève du 5 décembre conjugue les revendications portant sur le budget, les conditions de travail et les rythmes scolaires.

Les enseignants attendent bien plus qu'une réforme des rythmes scolaires mal pensée, inefficace, qui impacte le temps scolaire sans apporter aux élèves le bénéfice annoncé. **Le SNUipp-FSU le dit depuis le**

début, cette réforme n'est pas celle que les enseignants souhaitaient. Elle n'a qu'un objectif, par sa médiatisation elle a permis de masquer le manque d'ambition de la loi de refondation. Cette réforme est inadaptée et non financée, pour la mettre en œuvre certaines municipalités exercent des pressions sur les enseignants, pour l'utilisation des locaux, pour les obliger à adapter leurs emplois du temps. C'est bien souvent sans concertation et sans tenir compte de l'avis des enseignants, des conseils d'école, que les projets se décident.

Mais de plus en plus nombreux sont les maires qui dénoncent les conditions de mise en œuvre de cette réforme. Pour la plupart, c'est le moindre coût qui reste l'objectif visé puisque l'état ne financera que les deux premières années, et cette réforme coûte cher. S'il est légitime de s'interroger sur la totalité des temps éducatifs de l'enfant, la réforme telle qu'elle est conçue ne permet pas de remettre de l'égalité et d'offrir à tous les élèves des temps péri scolaires de qualité sur tout le territoire. Le financement provisoire de ces temps, oblige les maires des communes peu argentées à bricoler des dispositifs les moins coûteux possible pour répondre à la commande.

Depuis l'an passé les mobilisations se sont multipliées, localement pour faire pression sur les mairies, nationalement pour obtenir du ministre des négociations pour élaborer une autre réforme. Ces manifestations, ces grèves sont bien souvent soutenues par les parents d'élèves conscients du peu de pertinence de la réforme si elle n'est pas accompagnée des moyens financiers conséquents.

Que répond le ministre à ces maires, ces parents ?
« Ce sont les collectivités territoriales qui doivent faire les choix budgétaires adéquats ».

Personne ne peut se satisfaire de cette réponse, de ces non-réponses.

C'est bien l'investissement budgétaire de l'état dans une réelle transformation de l'école qui fera la différence pour les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.

Le 5 décembre le SNUipp-FSU a de nouveau appelé les enseignants à la grève pour qu'enfin le ministre entende leurs revendications. Pour le SNUipp-FSU, c'est à l'ensemble des problématiques que le ministre doit répondre. Retrouvera-t-il l'audition ?

Martine Caron

RÉFORMES EN COURS DANS LE SECOND DEGRÉ : REFONDATION OU DÉMOLITION ?

Cette fin d'année 2013 a été l'occasion pour le gouvernement d'ouvrir plusieurs chantiers importants dans l'Éducation nationale. En septembre a été annoncée la tenue d'assises de l'Éducation prioritaire dans tous les réseaux éducation prioritaire, suivies par des assises académiques puis nationales. Dans la foulée, en décembre, une concertation sur la réforme des statuts de 1950 a débuté et des premiers documents de travail ont été transmis au SNES-FSU.

Un budget 2014 qui impose des réformes sans ambition.

Ces négociations débutent pourtant très mal. Le gouvernement a maintenu sa volonté de contenir les déficits publics et de payer la dette accumulée depuis 30 ans. De fait, le budget de l'Éducation nationale augmente peu et permet seulement de créer environ 8 800 équivalents temps plein (ETP), qui serviront surtout à mettre en place la demi-décharge des futur-e-s stagiaires. **Il n'y aura donc pas plus d'enseignants l'année prochaine dans les établissements, alors que la hausse démographique se poursuit**, surtout dans notre département. Quant aux différentes réformes, elles ne pourront se faire qu'à moyen constant.

Une réforme de l'Éducation prioritaire écrite sans les collègues.

Notre département est très concerné par la question de l'éducation prioritaire. Ce sont 64 collèges qui sont classés, de même que plusieurs lycées. Le Conseil Général, dans son budget de 2014, a considéré que 108 collèges devraient dépendre de l'éducation prioritaire. Les besoins et les attentes sont donc très fortes. Les collègues les ont largement exprimées durant les assises qui se sont déroulées localement.

Pourtant, la concertation ressemble déjà à une vaste manipulation. Lors des assises académiques, le 20 novembre 2013, les services du Rectorat n'ont pas vu, semble-t-il, les fortes inquiétudes des collègues sur les rémunérations, les effectifs par classe ou encore les moyens spécifiques de l'éducation prioritaire. Par contre, voilà que les collègues auraient confirmé très massivement l'importance des professeurs-référents, qu'ils réclameraient à corps et à cri la transformation des conseils de classe, qu'ils attendraient tous avec impatience la mise en place des écoles du socle et que, pour une partie d'entre eux, ils mettraient en débat la possibilité de mettre en place des programmes différenciés pour l'éducation prioritaire. Tous nos collègues qui ont participé aux assises locales savent maintenant à quoi s'en tenir.

Et sur les statuts, on ajoute des missions sans rémunération !

Les premiers documents transmis par le ministère aux organisations syndicales sont inquiétants. Le texte intègre dans les statuts tout une série de tâches sans prévoir d'augmentation de nos rémunérations. Pour toutes ces nouvelles missions, le ministère répond uniquement par de l'indemnitaire.

Ces projets sont marqués par la mise en place d'un système de pondération pour les lycées et les collèges de l'éducation prioritaire. Une heure de cours faite équivaldrait à 1,1h dans les services. Il faudrait donc 10h de cours pour obtenir une heure de décharge maximum. Mais attention, en contrepartie, toutes les heures de décharge existantes disparaîtraient : heure de labo, heure de chaire, majoration pour effectifs au-dessus de 36 élèves, heure de vaisselle... La seule décharge qui subsisterait serait celle des personnels exerçant sur plusieurs établissements. Quant aux collègues de CPGE et de BTS, leurs services passeraient à 10h et la taille des groupes n'aurait plus aucun rôle.

Bien loin de permettre des améliorations, ces mesures ne feraient qu'alourdir nos missions par un passage de nombreuses tâches dans les statuts, sans aucune compensation. Certes, les statuts ont besoin d'une mise à jour. Ils sont toujours basés sur le temps de travail de 1950 et ne correspondent plus à la réalité de nos métiers. Cependant, ils contiennent toujours des droits fondamentaux qui sont autant de points d'appui pour les collègues : définition hebdomadaire des services, maxima hebdomadaire de service, complément de service dans la même commune.

Pour négocier, un rapport de force puissant est nécessaire.

Depuis la rentrée 2013, le SNES-FSU 93 avait entamé une stratégie d'action pour obliger le gouvernement à prendre en compte la situation spécifique du 93. Les projets en cours nous obligent à nous replacer dans une optique d'action plus large pour mettre en échec les réformes du gouvernement. Dès le 5 décembre, le SNES-FSU Créteil a fait le choix de se rallier aux collègues du 1er degré en appelant à la grève. Cette action, qui poursuit la grève départementale du 19 septembre et le rassemblement au Rectorat du 20 novembre, doit en appeler d'autres, dans le cadre le plus large et le plus unitaire possible, pour imposer un budget permettant de développer le département, une véritable et ambitieuse politique de l'éducation prioritaire et une amélioration de nos conditions de travail et de nos rémunérations. **C'est aussi par l'action que nous obtiendrons satisfaction.**

Mathieu LOGOTHETIS

EPS : 2 AVANCÉES FONDAMENTALES ET 2 AXES D'ACTION

Comité Technique Ministériel du 27 novembre 2013 : Un décret fondamental pour le sport scolaire adopté

Depuis de nombreuses années, le SNEP-FSU revendique et intervient pour **obtenir l'écriture d'un décret confirmant les 3h pour l'animation du sport scolaire dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS.**

En effet le « forfait de 3h », avait été réduit à 2h par décret du ministre J.P. Soisson en 1978. Il a été rétabli en 1981 mais seulement par voie de circulaire (qui n'a pas la valeur réglementaire d'un décret). De 1981 à aujourd'hui, ce sont des circulaires et notes de service et surtout l'intervention constante du SNEP et l'engagement massif de la profession qui ont permis aux 3 heures d'être effectives dans le service de la grande majorité des enseignants d'EPS. Cette ambiguïté entre circulaires et décret a été relevée notamment par la Cour des Comptes et, depuis quelques années, des DASEN et des Recteurs en tiraient argument pour remettre en cause le forfait de 3h d'AS auprès de plus en plus d'enseignants.

Le texte présenté au CTM comporte plusieurs éléments essentiels :

- L'article 1 confirme que tous les enseignants d'EPS sont concernés y compris ceux exerçant des fonctions de remplacement.

- L'article 2 fixe la règle générale et commune en affirmant que « les enseignants d'EPS participent à l'organisation et au développement de l'association sportive de l'établissement dans lequel ils sont affectés et à l'entraînement de ses membres... ».

- L'article 3 confirme que « Le service hebdomadaire des enseignants d'EPS comprend trois heures consacrées aux activités définies à l'article 2 ».

- L'article 4 permet le retour des cadres UNSS dans le giron de l'Education Nationale et la fin de leur position de détachement (imposée en 2009, contre l'avis du SNEP-FSU).

- Enfin l'article 5 abroge le décret précédent Mazeaud-Soisson.

Ces éléments du projet de décret fondent le sport scolaire du second degré. Un sport scolaire partie intégrante du service public d'éducation, véritable mission de l'Etat, organisé de manière associative. Un sport scolaire prolongement volontaire de l'EPS obligatoire. Un sport scolaire consubstantiel du métier d'enseignant d'EPS. Ceci est pour le SNEP-FSU fondamental et correspond à l'article 4 du statut particulier des professeurs d'EPS dans lequel l'Etat leur assigne deux missions : l'enseignement de l'EPS et l'animation du sport scolaire. Il est à noter que l'Education nationale joue ainsi un rôle très important, au nom de l'Etat, pour la démocratisation de l'accès à la culture des APSA, grâce à son action en faveur du sport scolaire de second degré (AS et UNSS).

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale du 7 octobre sur les budgets : enfin la reconnaissance dans la notice explicative de la nécessité de rétablir une ligne budgétaire dédiée à l'EPS

Cette notice officielle doit être communiquée aux membres du CA. Elle précise, page 3, à propos des crédits EPS : « 1.2 Les frais de transports vers les installations sportives : ...il sera demandé aux établissements de comptabiliser dans leur budget les dépenses de transports EPS et de matériel pédagogique EPS sous un code activité dédié pour en permettre le suivi pour l'année 2014. »

Le département s'engage à établir annuellement un bilan des moyens affectés à la pratique de l'Education Physique et sportive, compte tenu notamment de la faiblesse du taux d'équipement de la Seine Saint Denis. **Reste que le 93 reste le dernier dans l'hexagone du point de vue des installations sportives** (qui sont nos salles de classes) donc des horaires nationaux EPS qui ne sont toujours pas respectés ! Reste à obtenir les 7 euros 21 par élèves de crédits pédagogiques qui sert de base de calcul aux dotations dans chaque CA.

La réforme des rythmes scolaires : l'EPS encore la variable d'ajustement pour les activités péri scolaires ?

En effet, non seulement cette soi-disant réforme désorganise le service public du 1er degré et accroît les inégalités territoriales, mais elle se met en place en « réquisitionnant » les installations sportives, déjà très insuffisantes en nombre, pour les activités sportives à partir de 15h30 ou 16h. Ces créneaux sont bien évidemment utilisés jusqu'à 18h par les enseignants EPS du second degré ; dans le 93, des équipes EPS se sont vues retirer ces installations sur ces horaires ! Que restera-t-il de l'enseignement de l'EPS avec cette mise en concurrence qui est contraire aux lois de décentralisation des années 80 ? **Le SNEP et la FSU sont décidés à ne pas laisser faire.**

Mise en place du Conseil National des programmes : le socle commun doit être reconnu inapte, renvoyé à ses chères études

Alors que le ministre annonçait la refondation imminente, la profession n'a à aucun moment été consultée et pire, les nouveaux programmes adossés au socle commun sont appliqués. **Le bilan en EPS est catastrophique** : détournement des objectifs d'apprentissages physiques et des techniques sportives au profit de l'hygiénisme et d'une citoyenneté de « compassion » ; promotion d'activités de « réflexion » et menace de régression voire de disparition des sports collectifs. Bref Une EPS « OGM » est mise en œuvre (Objectifs Gravement Modifiés). Le SNEP-FSU a donc décidé dans cette année de congrès de mobiliser dans toutes les académies la profession.

Les 1ères rencontres annuelles de l'EPS, pour proposer des programmes alternatifs se dérouleront les 12 et 13 décembre à l'ufrstaps de Créteil : plus d'une centaine de collègues attendus pour défendre la discipline et porter des propositions concrètes pour la réussite culturelle de tous et toutes et la démocratisation du service public de l'EPS et du Sport Scolaire.

**Hugo Pontais
Serge Reitchess**

DES INSPECTRICES ET INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE SYNDIQUÉ-ES À LA FSU :

La section académique de Créteil du Syndicat National des Personnels d'Inspection (SNPI-FSU) est à nouveau active depuis environ cinq ans. Inscrivant résolument son action en concertation avec les syndicats enseignants de la FSU. Nous partageons avec tous les syndicats de la FSU 93 l'exigence d'un enseignement ambitieux pour les élèves de notre département.

Pour un enseignement ambitieux !

Un enseignement ambitieux, ce sont d'abord des enseignants présents chaque jour face aux élèves. A plusieurs reprises, le SNPI-FSU a dénoncé auprès des DASEN du département et des recteurs de l'académie, les conditions du remplacement et s'est associé ou a impulsé des actions fédérales : conférence de presse, déclaration commune avec le SNUipp, lettre ouverte intersyndicale des IEN premier degré de Seine-Saint-Denis au ministre...

Un enseignement ambitieux, ce sont aussi des enseignants formés, tant lors de leur formation initiale que continue. Le SNPI a dénoncé les conséquences de la suppression de la formation initiale des enseignants telle qu'elle a été mise en œuvre par le ministre Darcos mais également les conséquences en matière d'attractivité du métier d'enseignant, attractivité qui a conduit à la crise de recrutement que nous connaissons depuis plusieurs années et qui touche très sévèrement notre département.

Un enseignement ambitieux en Seine-Saint-Denis, ce sont des enseignants spécialisés présents pour aider les élèves les plus fragiles ou les élèves handicapés. Sur ce point également, le SNPI alerte régulièrement sur les conséquences de la RGPP, notamment concernant la suppression des postes de RASED mais aussi sur le manque de structures médico-éducatives du département. Ce manque criant conduit les enseignants à accueillir dans leurs classes des élèves qui ont un besoin essentiel de soins auxquels ils n'ont pas accès. Concernant les RASED, le SNPI est membre du collectif RASED qui a récemment rappelé au ministre Peillon les engagements de campagne du candidat Hollande.

L'évaluation des pratiques enseignantes :

Cependant, nous le savons, la part visible du travail des inspecteurs pour une majorité des enseignants demeure la visite d'inspection. Avec l'ensemble des syndicats de la FSU, nous avons dénoncé la réforme de l'é-



valuation telle que l'avait prévu le ministre Chatel. L'abrogation de cette réforme a été le premier acte politique du ministre Peillon et nous nous en sommes réjouis. Le SNUipp et le SNPI de Seine-Saint-Denis ont été les premiers à conduire une réflexion commune sur cette question. Depuis, cette réflexion a pu être conduite au niveau national avec d'autres syndicats enseignants de la FSU. Avec eux, nous défendons une déconnexion de l'évaluation et du déroulement de carrière, conséquence actuelle de la notation.

Mais l'aspiration à une réforme de l'évaluation des enseignants est fondée. Il faut construire un cadre déontologique à l'évaluation, faire évoluer la culture professionnelle des inspecteurs, les aider à mieux résister aux dérives que les charges très lourdes et la complexité de la fonction induisent parfois. Il faut réaffirmer les valeurs fondamentales qui doivent guider les relations entre inspecteurs et enseignants, notamment par un plus grand respect des droits syndicaux. Il faut repenser l'évaluation des dimensions collectives de l'exercice professionnel.

Tout cela contribuera à affirmer la pertinence de l'inspection comme dispositif d'évaluation, tout en construisant les évolutions nécessaires à son adaptation aux réalités actuelles de l'enseignement au sein du service public d'éducation.

Catherine Chabaudie
Secrétaire académique du SNPI-FSU

20 ANS DE RÉFORMES CONTRE LES

Depuis vingt ans (1993), les retraites sont régulièrement « réformées » par les gouvernements successifs.

Les objectifs affichés officiellement sont toujours louables : sauvegarde du système de retraite par répartition, solidarité, justice sociale (ou équité), retour à l'équilibre financier...

Las ! L'équilibre financier promis n'étant jamais au rendez-vous, les réformes se suivent ...et se ressemblent.



Rappel de la situation antérieure à 1993, pour le régime général

1972 : Il faut une durée de cotisation de 37,5 ans au régime général pour percevoir une retraite au taux plein de 50% du salaire moyen des 10 meilleures années. Au moment du calcul des droits, les salaires des 10 années sont réactualisés en fonction de l'évolution du salaire des actifs.

La retraite complémentaire devient obligatoire pour les salariés du privé.

1982 : L'âge légal de départ passe de 65 ans à 60.

Depuis, les régressions s'accumulent. Pourquoi ?

Pas de mystère : avec davantage de retraités, si l'on veut prendre en compte les besoins, il est nécessaire de dégager de nouvelles ressources pour les retraites. Ce qui a été fait au cours des « trente glorieuses », les actifs d'alors ayant cotisé davantage pour améliorer le montant des retraites. Si au contraire on veut rester dans une logique financière et une enveloppe fermée, il faut diminuer la part de chaque retraité :

- à court terme, par des mesures concernant les retraités actuels,
- à moyen et long terme, par des mesures concernant les retraités futurs.

Comme l'expliquait le COR (Conseil d'orientation des retraites) dans son rapport de décembre 2008 traitant des droits conjugaux et familiaux (La Documentation française, p 206-207) : « Les réformes engagées durant les années quatre-vingt-dix dans la plupart des pays étudiés ont toutes conduit, à des degrés divers, à renforcer le caractère contributif des retraites publiques par répartition et, en contrepartie, à encourager le développement de compléments obligatoires et/ou facultatifs par capitalisation. Ces réformes ont en commun d'avoir poursuivi deux objectifs :

- un maintien ou une baisse « maîtrisée » des niveaux de pension par l'allongement de la durée d'activité et /ou le relèvement de l'âge de la retraite ;
- une stabilisation ou une moindre progression des cotisations pour maintenir l'offre de travail et la compétitivité des entreprises. »

« Outre le recul des âges légaux de la retraite, ces Etats ont développé des incitations (ou sanctions) à la prolongation (cessation prématurée) de l'activité sous la forme d'augmentation (de réductions) du niveau de la pension avec l'âge de départ en retraite. » (décote et surcote). « Les pensions dépendent donc de plus en plus de l'âge de cessation d'activité, qu'il soit choisi ou non. »

Donc, en dépit (ou à cause) du vieillissement de la population, il faut réformer les retraites pour en limiter « le coût », car ni le patronat ni les gouvernements ne veulent « dépenser davantage ».

Les patrons du MEDEF, au nom du « coût » du travail et de la concurrence qui règne dans l'économie mondialisée, ne cessent de dénoncer les « charges sociales » qui les accablent. Ils jugent en outre que l'Etat doit diminuer ses dépenses afin de diminuer leurs impôts, mais ne rechignent pas à revendiquer des subventions et exonérations qui viennent...de cet Etat exécré. Ils récupèrent ainsi d'une main ce qu'ils ont donné de l'autre. 110 milliards de subventions et 30 milliards d'exonérations.

Mais pour quel bénéfice ? La protection sociale est étroitement dépendante de la situation économique. Bas salaires, travail précaire, chômage, se conjuguent pour amoindrir les rentrées de cotisations alimentant les caisses de retraite, lesquelles se retrouvent en déficit. Par contre, les actionnaires, eux, voient leurs revenus progresser. Quant aux gouvernements, ils se font un devoir de réduire la dette des dépenses publiques à n'importe quel prix. Sous le prétexte de cette dette, il faut subir l'austérité .

Les fonctionnaires ne relèvent pas d'une caisse de retraite (donc pas de déficit). Mais, actifs ou retraités, ils coûtent trop cher à l'Etat. Par conséquent, leurs salaires sont bloqués, les dispositifs diminuant les retraites du régime général leurs sont appliqués, le taux de cotisation retraite du public est aligné sur celui du privé, au nom de la dette et de l'équité entre régimes.

En résumé, toutes ces mesures font qu'il faudra travailler plus pour recevoir moins.

S SALARIÉ-ES ET LES RETRAITÉ-ES



Ainsi, concrètement, depuis 1993 , pour le régime général

- les 10 meilleures années ont été remplacées par les 25 meilleures années,
- les salaires de ces 25 années ne sont plus réactualisés en fonction de l'évolution des salaires mais indexés sur la hausse des prix.
- la durée exigée est passée de 150 trimestres (37,5 ans) à 166 (41,5 ans) pour les travailleurs nés en 1955,
- l'âge légal de départ est passé de 60 à 62 ans,
- et les mesures 2013 prévoient d'allonger encore jusqu'à 43 ans la durée pour obtenir un taux plein (172 trimestres pour les générations nées à partir de 1973).

Dire dans ces conditions qu'on ne touche pas au montant des pensions ni à l'âge de la retraite est pure hypocrisie. Comment travailler plus longtemps si l'on est mis au chômage par son patron ? Dans le privé, près d'un « senior » sur deux n'est plus en activité quand il prend sa retraite. Comment cotiser plus longtemps quand on fait des études et qu'on commence à travailler plus tard ? Cette réforme est anti-jeunes. Elle leur donne le choix entre la peste et le choléra : partir à 67 ans voire plus, ou percevoir une retraite amputée !

Certes, l'espérance de vie a augmenté. Il y a plus de retraités et ils sont à la retraite plus longtemps. Mais doit-on pour autant croire à cette affirmation maintes fois ressassée : « *On vit plus longtemps, donc c'est normal de travailler plus longtemps.* » Il est vrai que la loi Fillon de 2003 a inclus ce « principe » : **la durée de cotisation augmente en fonction de l'espérance de vie. C'est un dogme !**

L'ouvrier du 19ème siècle qui travaillait sept jours sur sept, 12 à 17 heures par jour avait-il une espérance de vie si extraordinaire ? Ceux qui nous assènent cette évidence oublient-ils qu'elle va à l'encontre de l'histoire sociale ? Le prolongement de l'espérance de vie s'est très bien conjugué avec la diminution du temps de travail au cours de la vie (limitation de la durée journalière et hebdomadaire du travail, repos hebdomadaire, congés annuels, retraite) et l'augmentation de la productivité donc des richesses.

Aujourd'hui, alors qu'il y a plus de 4 millions de précaires et chômeurs, pourquoi certains devraient-ils travailler plus et d'autres seraient-ils condamnés à les regarder ? (Et parfois à se faire traiter de fainéants en plus...) Pourquoi certains devraient-ils faire des heures supplémentaires ou travailler jusqu'à 67 ans alors que d'autres pointent au chômage et que l'espérance de vie

en bonne santé diminue ? C'est marcher sur la tête !

Ce qu'il faut, c'est travailler tous, pour des salaires décents. Il est donc urgent d'agir sur l'emploi et le niveau des salaires.

C'est le travail qui crée la richesse, c'est le travail qui finance la protection sociale, et notamment les retraites par répartition (mais les autres retraites aussi, d'ailleurs). Les cotisations sociales, qu'elles soient salariales ou patronales sont une partie du salaire, mutualisé pour la protection sociale. Toute diminution des « charges patronales » est en fait, en même temps qu'un appauvrissement des moyens consacrés à la protection sociale, une baisse du salaire et une hausse du profit pour l'entreprise. Au nom du coût du travail, la hausse des cotisations patronales pour les retraites sera « remboursée » par une baisse sur les cotisations de la branche famille, elle-même compensée par une hausse d'impôt comme la TVA, jadis sociale !

La Sécurité sociale est en déficit de 16,2 milliards d'euros en 2013. Pour les entreprises, le crédit d'impôt, sans condition et sans contrôle, s'élève à 20 milliards. Les groupes du CAC 40 vont distribuer 40 milliards aux actionnaires. 90% de la dette du pays ne provient ni de la Sécurité sociale, ni des retraites.

Le déficit de la Sécurité sociale ne représente au plus que 10% du déficit de l'Etat, pourtant c'est toujours la protection sociale qui « trinque ». Ce n'est pas un hasard, c'est une stratégie pour priver toujours davantage les salariés de leurs droits collectifs. Et ce ne sont pas les quelques mesures positives contenues dans la « réforme » de 2013 qui viendront en annihiler les effets nocifs pour les futurs retraités. Tout au plus les atténueront-ils.

De plus, la nouvelle réforme instaure un mécanisme de pilotage sous la forme d'un comité de surveillance de 4 personnes (des sages technocrates !). Ce comité, chargé entre autres de la surveillance financière, adressera ses recommandations au gouvernement. Elles pourront porter sur:

- un allongement de la durée de cotisation
- le taux de cotisation (qui ne pourra dépasser un certain plafond)
- le taux de remplacement qui, lui, ne pourra descendre au-dessous d'un plancher.

On perçoit ici comment on pourrait évoluer du régime actuel à prestations définies (et donc à cotisations théoriquement variables en fonction des nécessités) vers un régime à cotisation définie et à prestations variables, au nom d'un sacro-saint équilibre financier.

Dans un système à cotisation définie, les recettes étant fixes, les droits devront s'ajuster. Ainsi, le taux de remplacement pourrait chuter considérablement. La pension s'éloignerait de plus en plus du salaire, l'objectif étant que la somme des pensions soit proportionnelle à la somme des cotisations. **Ce serait une rupture totale avec l'idée du salaire continué.**

Monique Masson

RENTRÉE ET PERSPECTIVES CHEZ LES ADMINISTRATIFS

Un bien grand mot que celui de perspectives au regard des de ce qui se passe chez les personnels administratifs

Une rentrée tendue en interne par le durcissement de l'annualisation du temps de travail. Nous sommes tenus d'effectuer 1607 heures par an. Si ces mesures se sont vues appliquées sur une dizaine d'années à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau chef d'établissement ou gestionnaire, force est de constater que l'application de l'ARTT se durci. Nombreux sont les collègues qui nous interpellent sur les dérives de l'annualisation notamment dans les collèges et lycées. Il est certain que si les suppressions de postes n'ont concernés « que » les services administratifs (50% des postes supprimés dans l'académie l'ont été à la DSDEN 93) de nombreuses missions se sont vues descendre dans les Eple, les secrétariats d'IEN...

Devant l'augmentation des tâches au quotidien, à population égale malgré l'ouverture de nouveaux établissements, une des réponses pour y faire face a été d'augmenter le temps de présence sur poste. Pour cela une forte pression a été faite sur des personnels en leur imposant des calendriers, des rythmes de travail qui n'engendrent que de la souffrance au travail, des irrégularités.

Régulièrement nous intervenons sur place pour que soient respectés nos droits. Nous avons mis en place un stage de formation syndicale sur cette thématique pour armer les collègues des textes, des jurisprudences, des modalités d'applications. Devant le succès rencontré par ce stage, beaucoup de demandes de collègues qui n'avaient pu s'inscrire, nous obligent à faire deux sessions supplémentaires en juin et septembre.

Les difficultés rencontrées sont également présentes chez les attachés et CASU. Si leur planning respectait les 1607 heures, il faudrait pratiquement doubler le nombre de personnels. Jugé normal par notre administration, il y a bien longtemps que ces collègues ne comptent plus leurs heures.

Dans ce contexte d'horizon bouché l'avenir ne s'annonce pas des plus brillant.

La publication du décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifie de manière importante les conditions statutaires des attachés de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des conseillers d'administration scolaire et universitaire : ils

sont tous intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, le fameux « CIGEM » des attachés ! C'est particulièrement violent pour les CASU. En effet ,anciens attachés, ils ont passé un concours de cadre supérieur,

effectué une année de formation à Poitiers pour occuper des postes particuliers à haute technicité et responsabilité. Mais leur corps mis en extinction, vient d'être versé dans celui des directeurs de service. Ce corps est également mis en extinction et est destiné à être versé dans celui des....Attachés. Donc retour à la case départ.

Devant cette rétrogradation plébiscitée par l'UNSA entre autres, le SNASUB-FSU vient de déposer un recours.

Même les bonnes nouvelles posent questions.

La revalorisation des catégories C interroge. Jusqu'à maintenant nos grilles étaient revues à la hausse chaque année du fait d'être systématiquement dépassées par le SMIC une ou deux fois par an. L'augmentation se faisait par la base sans toucher au sommet de la grille. Ces dernières années ont vu un tassement de celles-ci. Pour exemple, des collègues ont perdu 20 ans d'ancienneté par rapport aux nouveaux arrivants. L'écart entre la base et le sommet de l'échelle 3, est 37 points d'indice pour 30 ans de carrière. Sur l'échelle 4, la plus représentative, il faut 15 ans pour évoluer de 6 points d'indice !

Cette revalorisation attendue en janvier 2014, puis reportée d'un mois finalement, verra effectivement une hausse. Mais sans trop creuser profondément on voit que les échelles 4 et 5 représentant 75% des catégories C sont juste « remontées » en conservant leur absence d'amplitude. Juste de quoi les mettre hors d'atteinte de l'augmentation du SMIC pour les deux prochaines années. **Nous sommes bien loin des revendications de carrières et de salaires que nous portons avec la FSU.**



RISQUES PSYCHOSOCIAUX ALERTE DANS LES COMMUNES !

Les transferts vers Est Ensemble pour certaines, les nombreux chantiers en préparation, les vacances de postes et la mobilité des agents forment, en cette période pré-électorale, étape délicate dans la vie des communes, un contexte favorisant les tensions.

De nombreux projets se font jour et les aléas bousculent les plannings.

Les vacances de postes, les absences ou congés conditionnent une répartition de tâches supplémentaires parfois sans prise en compte des missions préalablement attribuées aux un(e)s comme aux autres.

Les ordres puis contre-ordres ainsi que les courriels se renvoient des balles qui ne font pas partie d'un jeu mais bien de notre réalité quotidienne.

Dans ce contexte, les échéances incontournables peuvent être source de pression « à tous les étages » : celle-ci peut aller de « prises de bec » à parfois des « clashes » plus violents.

Conduites de harcèlement, attitudes tyranniques... Un mal-être ou un malaise s'installe et parfois au bout du compte, en résulte, un turn-over supplémentaire contre-productif pour la collectivité car générateur de souffrances et de dépenses de tout ordre.

Nous exigeons quant à nous que la charge de travail soit pensée avec plus d'objectivité, en tenant compte de la faisabilité concrète et du volume total des tâches.

Des dispositifs pour prévenir la souffrance au travail existent dans quelques collectivités. De nombreux cadres ont été ou seront formés à la prévention des risques psychosociaux.

Nous ne sommes toutefois pas égaux devant la souffrance et des collègues malmenés, alors même qu'ils sont dans une précarité professionnelle ou personnelle peuvent être les premières victimes de dépressions, de « burn out ».

Il est de notre devoir de tirer la sonnette d'alarme.

Agents ou cadres de service public, nous revendiquons, à ce titre, une neutralité et des relations fondées sur la confiance dans l'exercice de nos fonctions.

Nous serons d'autant plus performants que nous travaillerons dans un contexte serein et non dans un environnement conflictuel.

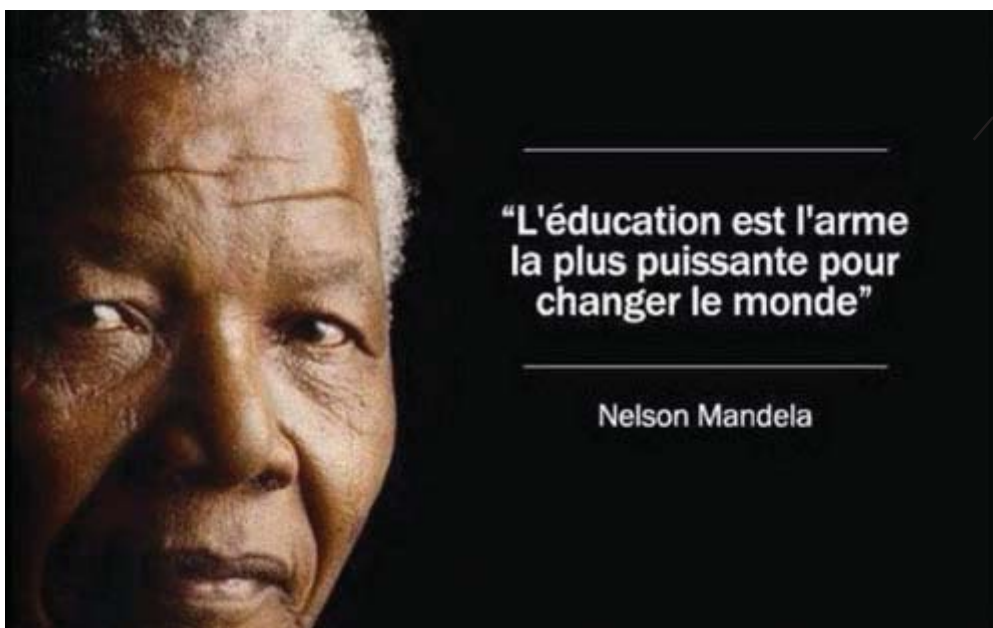
Il est inutile de créer des « cellules psychologiques » si en contre partie n'existe pas un réel climat d'écoute et une réflexion plus profonde et concrète sur le travail.

Il est important de rappeler qu'en droit, l'employeur doit veiller à la santé physique et psychique du salarié.

La hiérarchie doit choisir entre ce qui est indispensable au bon fonctionnement de la commune et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est prioritaire et ce qui ne l'est pas.

**NON au « tout, tout de suite »
OUI à « l'organisation pensée et réfléchi ».**

SDU CLIAS 93-FSU



Jeudi 5 décembre 2013: hommage à Nelson Mandela

EDUCATION PRIORITAIRE

La Seine-Saint-Denis reçoit-elle de la Nation les moyens d'assurer la réussite de tous les enfants ?

Le 93 , une démographie en « expansion continuelle » :

Nous sommes dans un département où vivent 1 515 983 habitants (INSEE 2009) , voire 1 536 652 selon l'estimation au 1er janvier 2012. (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/DL_DEP93.pdf). 42% de la population de Seine-Saint-Denis a moins de 29 ans, (21,2% de 0 à 14 ans et 21,6% de 14 à 29 ans). Si l'on ne prend en compte que la catégorie des « 0 à 19 ans » nous parlons de 436 161 personnes, soit 27,7% de la population du département. **C'est dire l'importance que joue le système éducatif dans le quotidien de la vie de ce département, mais aussi dans le long terme.** Il s'agit d'un département jeune, aux portes de la capitale. Département dans lequel se construisent de nombreuses vies, des projets professionnels, des carrières. Il convient donc de se pencher sur la qualité de l'offre publique de formation initiale proposée à une jeunesse en devenir, et proportionnellement très nombreuse. Au dernier comité technique académique nous avons obtenu les informations suivantes : l'évolution démographique se poursuit en 2013/2014. (+2160 élèves dans le 1er degré -93- à cette rentrée, et +1490 collégiens -93-).

Les jeunes et les études : l'impact de la durée des études sur l'insertion

Les jeunes sans diplôme éprouvent toujours plus de difficultés à trouver un emploi, de nombreuses études nous le rappellent. Selon une étude récente du Céreq d'avril 2013 (<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Insertion-des-jeunes-issus-de-quartiers-sensibles-les-hommes-doublement-penalises>) « *Les jeunes qui habitaient un quartier classé en Zus pendant leurs études et au moment de leur entrée sur le marché du travail constituent, à l'image des habitants de ces quartiers, une population socialement désavantagée. Parmi ces jeunes, les enfants d'ouvriers sont majoritaires, ceux dont le père est cadre ou profession intermédiaire sont beaucoup plus rares que parmi les autres jeunes urbains (14 % contre 35 %). Leur environnement familial est plus éloigné du marché du travail : pour la cohorte 2007, seuls 59 % ont un père effectivement en emploi quand ils finissent leurs études (contre 76 % des autres jeunes urbains) et, pour une majorité d'entre eux, leur mère est inactive. D'autre part, les jeunes issus de l'immigration, et particulièrement de l'immigration non européenne, sont très largement sur-représentés dans ces quartiers ; 45 % ont au moins un de leurs parents né à l'étranger contre 19 % des autres jeunes urbains* »

Les jeunes de Seine Saint Denis et les études :

Selon une étude de l'INSEE publiée en mai 2011, (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17377®_id=20) « *en Seine-Saint-Denis, les jeunes sont moins nombreux à poursuivre leurs études, quel que soit l'âge, que dans les départements voisins. Bien qu'en nette progression pour le bac et le second cycle, la part des diplômés*

reste globalement plus faible qu'ailleurs. 30 % des jeunes n'ont aucun diplôme et seuls 12 % ont un diplôme de second cycle, contre respectivement 20 % et 25 % en moyenne en Ile-de-France. Ainsi, les jeunes de Seine-Saint-Denis éprouvent-ils plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Ils sont davantage touchés par le chômage et occupent plus souvent un emploi précaire. Toutefois, les jeunes diplômés de l'enseignement professionnel et ceux ayant quitté la Seine-Saint-Denis, en moyenne plus diplômés, s'en sortent mieux que les autres. »

Cette même étude fait état du fait que « *la proportion de jeunes scolarisés est plus faible en Seine-Saint-Denis qu'en Ile-de-France (44 % contre 47 %). Jusqu'à 17 ans, le taux de scolarisation est identique. Mais à 20 ans, l'écart se creuse entre l'Ile-de-France (70 %) et la Seine-Saint-Denis (62 %). Les jeunes continuent plus souvent leur scolarité lorsqu'ils habitent les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et surtout Paris, où de nombreux jeunes viennent poursuivre leurs études.* »

La dépense par élève est-elle dispensée de manière égalitaire, reçoit-on autant lorsque l'on poursuit ses études dans le 93 ?

(http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2012/04/12/ecole-les-moyens-attribues-renforcent-les-inegalites_1684433_1473688.html)

L'académie de Créteil, qui était en 2006 dans la moyenne nationale pour la dépense par élève dans le primaire, est tombée au 22e rang sur 26. Et c'est la même injustice dans les lycées et collèges. Pour la rentrée 2011, Créteil, qui gagnait 3 836 élèves dans le second degré, a perdu 426 postes, quand l'académie de Paris, qui gagnait, elle, 1 000 élèves, a obtenu 20 emplois de plus.

La dépense par élève (1) est de 6361 euros en moyenne en 2010 pour l'ensemble du territoire. Elle oscille de 5916 euros pour l'académie de Versailles (10% des effectifs, 409 337 élèves) à 7894 euros par élève en Martinique. Pour Paris, ce coût s'élève à 7643 euros - et non 9300 euros comme l'indique la Cour des Comptes-. Dans l'académie de Créteil, une des plus difficiles de France, un élève coûte 6042 € (http://www.lexpress.fr/actualite/societe/information-education-des-ecarts-de-2000-euros-par-eleve-d-une-academie-a-l-autre_1105063.html)

Et l'éducation prioritaire dans ce contexte ?

La réponse de l'Etat aux besoins de la population en Seine Saint Denis est-elle à la hauteur des besoins ? Plus explicitement : offre-t-on aux enfants de ce département les moyens de lutter contre la réalité des inégalités sociales et leurs conséquences sur l'accès aux apprentissages ?

La lutte contre les inégalités doit rester le fer de lance de l'éducation prioritaire. La bonne question à poser est : quelles mesures prend l'Etat pour celles et ceux dont la seule possibilité de réussir est l'école ?

François Cochain

DÉCLARATION DE LA FSU 93 AU CDEN DU VENDREDI 15 NOVEMBRE

Plus que dans tous les départements français, **la Seine-Saint-Denis voit s'aggraver de multiples formes d'inégalités**, aussi bien par rapport au reste de l'Île de France qu'au reste du pays. De nombreux rapports et études font état du développement des inégalités tant en matière de santé qu'en termes d'espérance de vie mais aussi d'accès au logement, à l'emploi, aux services publics. La Seine-Saint-Denis cristallise encore un manque criant de moyens humains et financiers.

Dans ce contexte social préoccupant, la réponse aux besoins de la jeunesse, est un facteur déterminant de la lutte contre les inégalités. Notre département, avec 42% de la population ayant moins de 29 ans est « le plus jeune de France ». Selon l'INSEE, 27,7% de la population a moins de 19 ans. C'est dire combien la réponse éducative a de l'importance.

La rentrée scolaire 2013 est la première organisée complètement par la majorité présidentielle arrivée au pouvoir à l'issue des scrutins de 2012. Les dotations allouées sont positives, ce qui rompt avec la politique ayant prévalu avant 2012, mais ces dotations ne transforment pas la réalité en profondeur pour autant. L'augmentation démographique se poursuivant, l'essentiel des moyens est attribué à l'ouverture de classes et à l'amélioration du remplacement. **Alors que l'école de la République doit être égalitaire pour toutes et tous, les inégalités persistent.** Le ministère a souhaité organiser des « concertations » sur le dispositif d'éducation prioritaire. On trouve dans le rapport initial des formules qui dessinent la volonté de revenir sur les baisses d'effectifs, en éducation prioritaire, je cite : « *L'essentiel des moyens supplémentaires sont concentrés sur la diminution du nombre d'élèves par classe. Cette réduction ne semble pas produire un effet positif notable sur la réussite scolaire des élèves.* » (http://www.educationprioritaire.education.fr/fileadmin/docs/pdf/presentation_du_diagnostic_2P.pdf).

Notre avis est que l'on n'est pas allé assez loin dans la baisse des effectifs et que le rapport a beau jeu de viser la fin de cette politique que l'on a jamais vraiment mis en œuvre. Ce qui a été mis en exergue par l'étude de Thomas Piketty en 2006 (<http://cache.media.education.gouv.fr/file/48/4/2484.pdf>)

Toujours dans le même rapport, nous constatons la volonté de redistribuer les moyens en les redéployant en prenant des moyens aux lycées, je cite : « *Dans l'état actuel des connaissances et des budgets disponibles, il est souhaitable de centrer l'usage des moyens vers l'école quitte à trouver des ressources au niveau du lycée.* »

L'École de la République doit donner les moyens à tous les élèves de réussir, et adapter ces moyens aux

besoins des publics concernés. L'éducation prioritaire, c'est donner plus à celles et ceux qui ont le moins. Ce qui fait défaut ce sont les choix qui permettraient de dégager les moyens nécessaires aux besoins du service public d'éducation, notamment dans un département comme le notre. Le rapport de présentation synthétique du diagnostic de Juillet 2013 sur l'éducation prioritaire le dit bien lorsqu'il parle « Des moyens significatifs que la cour des comptes et l'OCDE trouvent pourtant insuffisants ».

Pour que soit proposé aux élèves et à la population de Seine-Saint-Denis un enseignement de qualité il faut des enseignants formés, titulaires de leur poste. Il faut aussi des agents administratifs dans les services, des infirmières, des médecins scolaires, des assistantes sociales, des personnels d'accompagnement du handicap, des personnels de « vie scolaire », comme le réclament nos collègues et les parents du collège Delaune à Bobigny. Les métiers de l'éducation doivent être attractifs, et les conditions de travail de toutes et tous doivent être améliorées afin de permettre la stabilité des équipes. Pour les élèves, ces conditions de travail sont essentielles à leur réussite, il devient urgent d'améliorer les conditions d'enseignement avec des moyens supplémentaires pour développer le travail en petits groupes, la scolarisation des plus jeunes, etc...

Des mesures immédiates doivent être prises pour diminuer les effectifs d'élèves par classe, pour exiger le respect des règles d'attribution des moyens, pour former les centaines de personnels contractuels recrutés et assurer la formation initiale et continue de tous les enseignants pour permettre à chaque élève scolarisé de se construire dans de bonnes conditions.



suite P.14

Concernant l'actualité immédiate et le développement des actions concernant les rythmes scolaires, des informations alarmantes nous parviennent des villes ayant fait le choix d'appliquer la réforme dès cette année : non seulement les objectifs visés pour les enfants ne sont pas au rendez-vous mais c'est le temps scolaire qui se trouve gravement désorganisé. Les élèves distinguent avec difficulté ce qui relève des apprentissages de ce qui relève de l'activité péri-scolaire.

Le discours ministériel sur la « priorité au primaire » est complètement décrédibilisé par ces désorganisations incessantes. Nous regrettons que les propos que nous tenions au CDEN du 18 avril 2013, n'aient été pris en compte. Nous faisons d'ailleurs remarquer que nous ne disposons pas des compte-rendus de ces derniers CDEN.

Dans un même lieu, les exigences diffèrent selon les adultes, les enseignants ne peuvent préparer leur classe sur place, y compris sur le plan matériel. Les locaux scolaires sont sur-utilisés ainsi que les infrastructures sportives, allant jusqu'à réduire le temps d'utilisation des gymnases municipaux par les enseignants d'EPS et leurs élèves dans le second degré. Et vous savez comme ce sujet des installations sportives –les salles de classes des professeurs d'EPS- nous tiennent à cœur à la FSU.

Nous vous demandons donc Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du conseil Général, Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale de relayer auprès du ministre et du gouvernement la demande de réécriture du décret sur les rythmes scolaires et la nécessité de ne pas poursuivre dans une voie qui n'a d'autre issue que le délitement progressif du service public d'éducation. Il faut suspendre l'application de cette réforme et ouvrir les discussions nécessaires à la réécriture du décret concerné. Des propositions simples comme le « déverrouillage » du décret sur la question des 9 ½ journées d'enseignement obligatoires sont faciles à prendre. La mise en œuvre progressive est une nécessité car Il faut résoudre les problèmes liés aux

grands nombres (grand nombre d'élèves, grand nombre d'écoles, grand nombre d'animateurs à trouver, grand nombre d'activités à organiser). Ces conditions génèrent des difficultés majeures quand ce n'est pas de l'insécurité. Par exemple 14 classes génèrent plus de 14 animateurs pour prendre les élèves en charge, et chaque jour un grand nombre de personnels rentrent dans les établissements sans que tous ne soient forcément connus.

Dernier point, et c'est une affaire sérieuse dans un département comme le notre, nous tenons à vous interpellé, pour vous faire part de notre incompréhension concernant la demande faite par le SIEC auprès des familles dont les enfants sont amenés à s'inscrire aux épreuves des CAP et des BEP. Le SIEC demande aux familles un « mandat « cash » ou chèque de 5€ à l'ordre du « Trésor public » en spécifiant qu'«aucun autre mode de paiement ne sera accepté ». Nous n'avons pas connaissance d'autres examens organisés par le service public pour les élèves du second degré, où une telle demande serait formulée. Cette exigence nous paraît choquante, alors que l'on s'adresse le plus souvent à des familles en difficultés sociales et économiques. Nous avons appelé les personnels à ne pas organiser la collecte de cette somme.

Pour finir sur une note d'espoir et de lutte nous remettons en avant cette idée que nos élèves, les enfants de ce département, sont tous capables de réussir, et qu'ils méritent que l'on réunisse les conditions de leur réussite, c'est pourquoi plusieurs partenaires syndicaux et représentants de parents d'élèves profitent de ce CDEN pour annoncer la préparation d'**une marche pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, le samedi 30 novembre matin de la DSDEN à la Préfecture où nous demanderons à être reçus .**

**Pour la FSU 93
Le secrétaire général
François COCHAIN**



COLLÈGE DELAUNE :

3 SEMAINES DE MOBILISATION

Après 3 semaines d'action (grève des personnels puis blocage par les parents), le collège Delaune de Bobigny a repris les cours le lundi 25 novembre.

Une mobilisation massive et unitaire des personnels de vie scolaire, de service, enseignants et parents pour une revendication volontairement ciblée : un demi poste de CPE.



Au-delà du mouvement, quels enseignements en tirer ?

28,8% de CSP* défavorisées à Delaune : irréaliste !

Une montée des tensions dans l'établissement, d'une ampleur inédite pour un début d'année, a conduit les personnels enseignants à déposer un préavis de grève avant les vacances de Toussaint, pour le mardi 5 novembre.

Sans oublier la baisse régulière de la Dotation Horaire Globale, la montée des effectifs, le manque de personnel d'orientation et de santé, nous avons choisi de concentrer notre revendication sur l'urgence d'un demi-poste de CPE supplémentaire (pour obtenir un 2e CPE à temps complet). Le tract des parents l'exprimait bien : « nous ne demandons pas la lune »

Cette demande ancienne nous avait appris, au fil des audiences à la Direction Académique du département depuis 2009, que notre hiérarchie n'était pas prête à nous entendre. Pourtant nous ne pensions pas devoir batailler 3 semaines... pour n'obtenir in fine qu'un demi-poste d'AED jusqu'à la fin de l'année scolaire « pour décharger l'actuel CPE » et un examen « bienveillant » de la demande du 2e poste de CPE pour la rentrée 2014.

L'ampleur de la mobilisation, son caractère unitaire et massif, sa « couverture » médiatique, les nombreux courriers des élus locaux et nationaux relayant notre demande jusqu'au ministre Peillon, les interventions syndicales du SNES : un déploiement d'efforts démesuré en regard de la modestie de la demande, rend la réponse institutionnelle inacceptable en l'état.

Plus difficilement supportable encore, En 3 semaines nous avons essuyé, lors de 3 audiences (département et rectorat), des remarques moralisatrices sous-entendant qu'il fallait nous rendre à la raison, le collège étant surdoté : « je veux bien les recevoir mais je n'ai rien à leur donner », « si on avait des moyens [sous le coude], ça se saurait », « contingences des dates des Comités Techniques », « il y a d'autres établissements, [...] qui ont aussi des besoins... », « avec l'ouverture de 7 établissements sur l'académie à la prochaine rentrée, [...] je ne suis pas sûre de donner des moyens à votre collège »...

Pour les parents de Bobigny, 4e ville la plus pauvre d'Ile-de-France, 5e des 200 plus grandes communes de France (comme l'a rappelé Mme Peyge, maire de la ville, à la représentante de la rectrice le 21 novembre), ces audiences n'ont fait que renforcer leur sentiment de relégation et leur détermination à « aller jusqu'au bout ».

Le DASEN a justifié son refus d'un poste supplémentaire par ce taux plus faible que les établissements alentour. On ne peut que s'en étonner, puisque notre établissement compte 48% d'élèves boursiers. Ces chiffres correspondent à la traduction en langage SCONET des éléments fournis par les familles lors de l'inscription de leur enfant. Purement déclaratifs, ils n'ont aucune validité statistique. Vérification faite : près de 50% des transcriptions saisies étaient erronées, et 30% des déclarations des parents inutilisables car trop imprécises ou non renseignées. C'est pourtant à travers ce prisme hautement aléatoire que l'administration estime les besoins des collèges alors même que notre ministère s'apprête à rendre ses conclusions d'une consultation aux modalités très contestables sur l'Éducation prioritaire.

Enseignants et parents, durant ces trois semaines, ont débattu ensemble des conditions de travail au sein du collège, des meilleures stratégies à déployer pour faire connaître et aboutir leur revendication, prouvant s'il en était besoin, la nécessité de battre en brèche le cliché de la démobilisation des personnels et des parents de notre département.

Les propos de notre administration comme les signes donnés par le Conseil général (amputation du budget des collèges et pénurie de personnels d'entretien) dressent ensemble un tableau bien inquiétant de l'avenir qui guette cette éducation que l'on dit encore prioritaire. Il nous paraît plus que jamais nécessaire de construire des revendications cohérentes et explicites, d'articuler les actions pour dépasser le local, de quantifier précisément les manques et besoins de l'ensemble du 93, afin d'anticiper les coupes (toujours plus) sombres que laisse prévoir le discours martelé lors des différentes audiences.

Les derniers appels à manifester et à faire grève restent, pour nous, peu lisibles: après la manifestation du 19 septembre, en direction du Ministère, aucune action avant la marche du 30 novembre, peu annoncée, et donc peu fréquentée (bien qu'intersyndicale) repliée sur le département entre la DSDEN 93 et la préfecture de Bobigny. Sans oublier l'appel à la grève du 5 décembre, mêlé à la question des rythmes scolaires du premier degré. Nous avons besoin de plus de cohérence pour la construction du véritable mouvement unitaire dont le 93 a besoin.

Françoise Maurin - Fanny Layani - Stéphane Guerre

15 - FSU 93 - N°132 - décembre 2013



CARTE AVANCE SANTÉ

AU CME, C'EST MA BANQUE QUI AVANCE MES FRAIS DE SANTÉ.



L'assurance santé du Crédit Mutuel Enseignant prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la carte Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire*. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au CME ou sur www.bancassurance.creditmutuel.fr.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE – TÉL. : 0 820 099 989*
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES – MELUN – PARIS QUARTIER LATIN
PARIS HAUSSMANN – PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

* Avec la carte CB Avance Santé dans la limite de 30 jours. Ces contrats des Assurances du Crédit Mutuel sont gérés par ACM IARD - SA au capital de 166 819 520 €, RCS 352 438 746. Siège social : 34, rue du Walsley - 67000 Strasbourg, entreprise régie par le code des assurances.